Valence en Poitou

ARRETE MUNICIPAL N° 387-2024-COU PORTANT REGLEMENTATION STATIONNEMENT et CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R36 - R 44 - R 225 ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie de la signalisation routière ;
Considérant qu'en raison de **travaux de retrait d'un réservoir de gaz,** il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation sis **35 rue André Brouillet**,

A R R E T E

Article 1 : **La société CHEMET GLI SAS** est autorisée à effectuer le retrait d'un réservoir de gaz et de stationner son véhicule grue devant l'immeuble sis **35 rue André Brouillet**.

Article 2 : Le stationnement est interdit devant l'immeuble sis, **35 rue André Brouillet** La circulation est interdite **rue André Brouillet depuis le carrefour de la rue Auguste Braud/rue de la Rouerie et au niveau de la rue du Chemin vert.** Seuls les véhicules des intéressés et le camion grue sont autorisés à stationner et circuler.

Article 3 : **Ces dispositions sont applicables le jeudi 19 septembre de 13h00 à 14h00.**

Article 4 : Des panneaux réglementaires et toutes mesures de sécurité seront mis en place par les intéressés.

Article 5: Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers.

Article 6: Les contraventions aux dispositions qui précédent, seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

Article 7 : Les services de Police et de Gendarmerie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté à :
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Et affichée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Valence-en-Poitou, le 17 septembre 2024

Par délégation,
Le Maire délégué de Couhé,
Grégory CHASTEL